

**LA VILLE DE GUILLESTRE RECRUTE
DES ANIMATEURS ANIMATRICES
POUR LES VACANCES SCOLAIRES 2024**

Au sein d'une commune d'environ 2 500 habitants, d'une mairie avec plus de 60 agents, dotée d'un budget de fonctionnement d'environ 4 millions, vous intégrez l'équipe du service enfance composée de 15 agents. : 1 école maternelle, 1 école élémentaire et 1 centre de loisirs.

Soucieuse du bien-être des enfants accueillis, la mairie a lancé un PEdT (Plan Educatif de Territoire) en concertation avec le corps enseignant, les parents d'élèves et le service enfance : l'objectif étant de créer une synergie autour de l'enfant tout le long de sa scolarité.

Vous aurez comme mission principale l'accueil des enfants fréquentant le centre de loisirs durant les vacances scolaires :

**du 26 février au 8 mars 2024
et/ou du 22 au 26 avril 2024
et /ou du 8 juillet au 23 août 2024
et/ou du 21 au 25 octobre 2024**

Missions :

- **Animer et encadrer les enfants accueillis au centre de loisirs (3/6 ou 6/12 ans) ;**
- Travailler en collaboration avec les autres membres de l'équipe pédagogique pour concevoir un programme d'activités en lien avec le projet pédagogique ;
- Préparer et mettre en œuvre des activités et création de projets d'animation dans le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Organiser et adapter des séances d'animation selon le déroulement de la journée en veillant au bien-être de chaque enfant ;
- Participer aux réunions d'équipes.

Profil :

- **Formation en animation ou dans le domaine de l'enfance (BPJEPS, BAFA, CAP petite enfance, DEUG STAPS, ou équivalent.....)**
- Expérience souhaitée en animation, auprès des enfants.
- Connaissances des publics, de la réglementation spécifiques des ACM, des pratiques pédagogiques et des techniques d'animations (activités manuelles, sportives, culturelles, artistiques, etc...).
- Capacité à travailler en équipe, à prendre des initiatives, savoir faire preuve de discrétion, nécessité d'être ponctuel et de rendre compte.

Conditions d'embauche :

Catégorie C

Poste non permanent et à temps complet ; filière animation

A pourvoir pour une ou des périodes de vacances scolaires 2024

Rémunération SMIC horaire, prise en charge des repas les midis par l'employeur les jours d'encadrement des enfants + congés payés

Durée du contrat : en fonction de vos disponibilités durant les vacances scolaires 2024

Adresser candidature (CV et LM) à Madame le Maire,
Par courrier : Mairie de Guillestre, 1 Place des Droits de l'Homme, 05600 GUILLESTRE
Par courriel : enfance@villedeguillestre.fr